

# COMMUNE DE CORDON

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2009

---

### Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 13 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 10

Date de la convocation : 17 septembre 2009 / Date d'affichage : 18 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le vendredi deux octobre à vingt heures et demie, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, Mme Chantal CALLENS, Mrs Roland PUGNAT, Thierry TRONCHET, Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Hervé MARCUZZI, Michaël BOTTOLLIER-DEPOIS, Hervé PUGNAT, Grégory MILLION, Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD.

### Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Fabrice DEVERLY

Représenté(es) : M. Jacques ZIRNHELT, pouvoir à M. Serge PAGET. Melle Emilie BURNIER-FRAMBORET, pouvoir à Mme Chantal CALLENS.

Secrétaire de séance : M. Hervé PUGNAT

---

### **AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE**

- Validation des entreprises adjudicataires du marché

Monsieur le Maire expose,

La Commune de Cordon s'est engagée dans l'aménagement d'une micro-crèche afin de proposer une solution de garde d'enfants aujourd'hui déficitaire par rapport à la demande des familles résidentes.

D'une capacité d'accueil de 9 enfants, cette structure a été implantée dans les nouveaux locaux du centre village.

Ce projet a reçu le soutien financier du Conseil Général à hauteur de 35 000 € au titre du Plan d'Aménagement Concerté du Territoire.

Ce marché, passé en procédure adaptée, comporte huit lots.

Les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 27 février 2009, ont proposé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Maçonnerie : La SAS PATREGNANI, avec une offre d'un montant de 1.055 € HT.
- Lot n°2 – Menuiserie : L'entreprise Philippe BOTTOLLIER-LEMALLAZ, avec une offre d'un montant de 9.236,90 € HT.
- Lot n°3 – Cloisons : La SARL CERETTI, avec une offre d'un montant de 9.582,29 € HT.
- Lot n°4 – Carrelage : L'établissement JIGUET, avec une offre d'un montant de 5.060,86 € HT.

- Lot n°5 – Sols souples : L'entreprise LAPORTE, avec une offre d'un montant de 2.801,95 € HT.
- Lot n°6 – Peinture : La SARL CERETTI, avec une offre d'un montant de 7.362,91 € HT.
- Lot n°7 – Plomberie, sanitaires, VMC : L'entreprise BESSON, avec une offre d'un montant de 12.500 € HT.
- Lot n°8 – Electricité, courants faibles : L'entreprise CORNILLON ELECTRICITÉ, avec une offre d'un montant de 14.926,78 € HT.

Le récapitulatif des offres, comparé à l'estimation du DCE, se décompose comme suivant :

Récapitulatif Travaux	DCE HT	Marchés HT	
Lot n°1	2 500,00 €	1 055,00 €	
Lot n°2	15 500,00 €	9 288,20 €	
Lot n°3	9 500,00 €	9 582,29 €	
Lot n°4	6 000,00 €	5 060,86 €	
Lot n°5	2 500,00 €	2 801,95 €	
Lot n°6	6 000,00 €	6 156,28 €	
Lot n°7	13 500,00 €	12 500,00 €	
Lot n°8	19 000,00 €	14 926,78 €	ECART en %
TOTAL	74 500,00 €	61 371,36 €	-17,62

Le Plan de financement est le suivant :

Coût total du projet HT	Subvention du CG 74	Autofinancement HT
61 371.36 €	35 000 €	26 371.36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le choix des entreprises ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché, et à demander le mandatement de la subvention du Conseil Général.

#### **TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS NON URBAINS DE PERSONNES**

- Mise au point de la tarification pour la saison d'hiver 2009/2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs de la navette comme indiqués ci-dessous :

<b><u>Services Réguliers</u></b> <b>Tout trajet « intra muros »</b>	Prix Nets (en Euros)
Tout public	Gratuit

<b><u>Services Réguliers</u></b> <b>CORDON (office de tourisme) &gt; SALLANCHES (gare SNCF)</b> <b>SALLANCHES (gare SNCF) &gt; CORDON (office de tourisme)</b>	Prix Nets (en Euros)
Adulte et enfant de plus de 5 ans	2 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit
Skieur (enfant ou adulte) en possession d'un forfait de la station de Cordon	Gratuit

<b><u>Services Occasionnels</u></b> <b>CORDON (centre village) &gt; COMBLOUX (centre village)</b>	Prix Nets (en Euros)
Aller-retour adulte	5,4 €
Aller-retour enfant de 5 à 12 ans	2,8 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit
Skieur (enfant ou adulte) en possession d'un forfait de la station de Combloux (quand celle de Cordon est fermée)	Gratuit

<b><u>Services Occasionnels</u></b> <b>CORDON (centre village) &gt; MEGEVE (Sur réservation / 6 pers. minimum)</b>	Prix Nets (en Euros)
Aller-retour adulte	6,6 €
Aller-retour enfant de 5 à 12 ans	3,9 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit

<b><u>Services Occasionnels</u></b> <b>CORDON (centre village) &gt; PLATEAU D'ASSY (Sur réservation / 6 pers. minimum)</b>	Prix Nets (en Euros)
Aller-retour adulte	11,6 €
Aller-retour enfant de 5 à 12 ans	5,8 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit

<b><u>Services Occasionnels / Etablissements scolaires</u></b>	Prix Nets (en Euros)
Ecoles de Sallanches (jusqu'aux remontées mécaniques – forfait aller/retour)	54 €
Ecole de Cordon : sorties ski (jusqu'aux remontées mécaniques de la station) et séances de piscine (jusqu'à la piscine du Fayet)	Gratuit
Classes de neige vers domaine skiable de COMBLOUX (forfait aller/retour) si le domaine skiable de CORDON est fermé	54 €

## OPÉRATION RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE CORDON

- Marchés de Travaux : Attribution des marchés

M. le Maire, Rapporteur,

**RAPPELLE** le projet de restauration de l'Eglise de Cordon dont le principe a été validé lors de la séance du 30 janvier 2009.

### **EXPLIQUE :**

- que la Commune a engagé une procédure de marché public pour les marchés de travaux, selon les règles attachées à la procédure MAPA ;
- que le Conseil Municipal a délibéré sur la sélection des entreprises admises à remettre une offre lors de la première phase de la consultation, au cours de la séance du 31 juillet 2009 ;
- que les commissions d'appel d'offre et bâtiments communaux se sont réunies en date du 30/09/09, en présence de Monsieur l'architecte en chef des monuments historiques et de Monsieur l'ingénieur du patrimoine de la DRAC, pour analyser les offres ;
- qu'il convient à présent d'attribuer les marchés pour les lots n°1, n°2 et n°5.

Après l'analyse des dossiers techniques et des devis par l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre, la proposition de classement des entreprises s'établit comme suivant :

### **Lot n°1 : Maçonnerie :**

Sur trois entreprises sélectionnées, deux ont remis une offre.  
Pour mémoire, l'estimation du DCE s'élevait à 449 000 €.

Entreprises	Note Valeur technique	Prix des Prestations en € HT	Note pondérée Prix des prestations	Note totale	Classement
Entreprise JACQUET	0.90	348 537.00	2.80	3.70	1
Entreprise COMTE	0.90	479 297.40	2.04	2.94	2
Entreprise GLENAT	Pas d'offre remise				

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise JACQUET pour un montant de 348 537.00 € HT avec un écart de -22.37 % par rapport à l'estimation du DCE.

### **Lot n°2 : Echafaudage-Charpente-Couverture :**

Les trois entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés ont remis une offre sur la solution de base.

Pour mémoire, l'estimation du DCE s'élevait à 998 000 €.

Entreprises	Note Valeur technique	Prix des Prestations en € HT	Note pondérée Prix des prestations	Note totale	Classement
Groupement EUROTOITURE	0,71	993 994,70	2,53	3,25	1
Entreprise ALAIN LE NY	0,41	899 729,69	2,80	3,21	2
Groupement BOURGEOIS	0,60	1 030 422,44	2,44	3,04	3

Deux des trois entreprises ont remis une offre de variante, avec les incidences de prix suivantes :

Entreprises	Prix des prestations (en € HT)
Groupement BOURGEOIS	869 179,94
Groupement EUROTOITURE	910 656,80

L'analyse technique montre que ces variantes reposent sur des moins values liées à la réduction des périodes de location d'échafaudage. Les solutions proposées sont toutefois différentes comme l'indique la synthèse suivante :

- La variante du groupement EUROTOITURE est réaliste et n'influe pas sur le phasage des travaux, avec un démarrage à la date prévue pour l'installation du parapluie et pour les travaux de charpente couverture. Une réduction de la durée totale du chantier est proposée (grâce au passage de 9,5 à 6 mois du délai d'intervention de reprise de charpente, de la mise hors d'eau des toitures et de la reprise des maçonneries, ce qui permettra une utilisation plus courte du parapluie).
- La variante du groupement BOURGEOIS propose une économie en :
  - débutant l'opération par le montage des échafaudages de façades,
  - décalant le montage de l'échafaudage parapluie à la fin du mois de février.

L'entreprise précise que ce décalage de mise en place tardive du parapluie n'impacte pas sur le délai d'exécution du planning initial, compte tenu des moyens d'intervention dont elle dispose. Mais le montage de l'échafaudage de façade en période hivernale (au mois de février) est aléatoire du fait de possibles intempéries. Le mois de février est par ailleurs une période d'affluence touristique. Le décalage au début de printemps du montage du parapluie et des travaux de charpente couverture n'est pas satisfaisant et supprime toute marge de manœuvre sur le planning global d'exécution de l'opération.

Monsieur le Maire, après analyse de ces variantes par la Commission, faite en présence de Monsieur l'architecte en chef des monuments historiques et de Monsieur l'ingénieur du patrimoine de la DRAC, propose de retenir l'offre de variante du groupement EUROTOITURE (présentant un écart de prix de -9 % par rapport à l'estimation du DCE) car :

- ⇒ Le parapluie est mis en place dès le début de l'opération et offre une solution d'intervention durant la période hivernale pour les lots maçonnerie et échafaudage, couverture et charpente. C'était une des volontés initiales de la Commune et de la DRAC.
- ⇒ La compression des délais entraîne une moins value sur le coût global de la prestation et permet d'envisager un raccourcissement de l'opération globale elle-même

sans affecter la date de démarrage de l'opération.

⇒ La variante proposée par le groupement BOURGEOIS, induit un retard sur le démarrage des travaux de l'entreprise de charpente, ce qui impacte défavorablement l'intervention des autres corps de métier.

⇒ Si des imprévus devaient entraîner une prolongation de location de ces ouvrages, le coût mensuel de location des échafaudages est le plus avantageux, comme le montre le tableau suivant (réalisé d'après les calculs de l'équipe de maîtrise d'œuvre) :

Groupement	Echafaudage en € HT	Ossature parapluie en € HT	Habillage en € HT	Sapine en € HT	Total mensuel en € HT
Eurotoiture	3 410,00	3 100,00	1 834,17	469,00	8 813,17
Bourgeois	5 890,00	4 908,00	4 908,33	195,33	15 901,66

### Lot n°5 : Vitraux-Serrurerie :

Les cinq entreprises sélectionnées ont remis une offre sur la solution de base :  
Pour mémoire, l'estimation du DCE s'élevait à 35 000 €.

Entreprises	Note Valeur technique	Prix des Prestations en € HT	Note pondérée Prix des prestations	Note totale	Classement
Atelier Cottaz	0.68	16 283.00	2.80	3.48	1
Art Vitrail	0.83	17 407.00	0.65	1.48	2
Miroiterie des Savoies	0.83	19 985.72	0.57	1.40	3
Thomas Vitraux	0.83	23 005.00	0.50	1.32	4
Atelier Parrot	0.83	38 930.76	0.29	1.12	5

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'Atelier COTTAZ,  
pour un montant de 16 283.00 € avec un écart de -3.48% par rapport à l'estimation du DCE.

Les propositions d'attribution pour ces trois lots impliquent un écart global de - 206 523,20 € par rapport à l'estimation du DCE.

### Pour les marchés de Travaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°1 : Maçonnerie : Entreprise JACQUET pour un montant de prestation de 348 537 € HT.

Lot n°2 : Echafaudage-charpente: Groupement EUROTOITURE pour un montant de prestation de 910 656,80 € HT.

Lot n° 5 : Vitraux-serrurerie : Atelier COTTAZ pour un montant de 16 283,00 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer les Marchés.

## RÉSEAUX D'EAUX : TRAVAUX ROUTE DES MIAZ

- Sollicitation de l'aide du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement et de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire expose :

### I. PROJET

Construction d'un collecteur d'eaux usées et remplacement d'une conduite d'eau potable.

### II. OBJECTIF

La commune de Cordon souhaite étendre son réseau d'assainissement d'eaux usées sur le secteur de la route des Miaz et envisage de desservir 2 secteurs d'habitats individuels :

- l'un s'articulant autour de la VC101 route de la Plagne et situé en zone UC au PLU,
- l'autre dans le secteur de Boisriands et situé en zone d'urbanisation future Nab.

La condition à l'urbanisation de ces secteurs réside dans la réalisation des équipements publics et notamment la construction du réseau d'assainissement qui est à la charge de la commune pour la déserte de la zone UC.

Les propriétaires se sont engagés à prolonger cette conduite jusqu'à la zone Nab à leur frais.

Profitant des travaux sur le réseau d'assainissement d'eaux usées, la commune remplacera une canalisation d'eau potable en fonte au niveau de la zone UC.

### III. DESCRIPTIF

Le projet comprend :

- la pose d'un collecteur d'eaux usées depuis le collecteur existant sous voie communale sur environ 160ml et sous parcelle privée (n°2692 et 1918) sur environ 120ml (tronçons rétrocédés à la commune après réalisation),
- la construction de regards de visite étanche,
- la mise en place de tabourets de branchements en limite de propriétés,
- la pose d'une conduite d'eau potable, en parallèle du collecteur d'eaux usées, sur environ 170ml.

### IV. COUT TOTAL ESTIMÉ

		MONTANTS H.T.	MONTANTS T.T.C.
TRAVAUX	Les Miaz - solution de base	65.362,00 €	78.172,95 €
	Les Miaz - solution avec option*	67.762,00 €	81.043,35 €

		MONTANTS H.T.	MONTANTS T.T.C.
PRESTATIONS HORS MARCHÉ	Publication, reproduction	400,00 €	478,40 €
	Essais, contrôles	1.050,00 €	1.255,80 €
	Etudes et maîtrise d'oeuvre	4.743,34 €	5.673,03 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6.193,34 €</b>	<b>7.407,23 €</b>

\*La solution avec option prévoit des regards PEHD au lieu de regards béton.

Ce projet entrant dans le champ des opérations susceptibles d'obtenir une aide financière de la part du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement et de l'Agence de l'Eau, il est demandé une participation maximale pour sa réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet susvisé.

**SOLLICITE** du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement et de l'Agence de l'Eau une subvention au taux le plus élevé possible.

**DONNE** mandat au SMDEA pour la gestion des aides qui pourraient être attribuées par l'Agence de l'eau.

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux au cours de l'année 2010,

**S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de ces travaux, ou, si besoin, charge Monsieur le Maire de souscrire un emprunt auprès du SMDEA.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs au financement de ce projet.

## COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Subvention du SIVU pour le projet de course de VTT « Ultra Mont-Blanc Race ». Michaël BOTTOLLIER-DEPOIS en sera le référent pour la Commune de CORDON.

Suivent les signatures, pour extrait conforme.

Serge PAGET
Chantal CALLENS
Roland PUGNAT
Jacques ZIRNHELT
Thierry TRONCHET
Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ
Emilie BURNIER-FRAMBORET

Hervé MARCUZZI
Michaël BOTTOLLIER-DEPOIS
Grégory MILLION
Fabrice DEVERLY
Hervé PUGNAT
Nadine SOCQUET-JUGLARD